

STOP A LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT ! 7 ANS DE GEL DU POINT D'INDICE C'EST NON ! GRÈVE UNITAIRE FONCTION PUBLIQUE LE JEUDI 15 MAI

Éditorial

Des « efforts », encore des « efforts » et toujours plus d'« efforts » !!

Telle est la circonlocution utilisée par le nouveau Premier Ministre pour justifier et surtout masquer l'amplification de la politique d'austérité. Le Pacte de responsabilité entérine bien le choix délibéré d'une politique néolibérale qui, au nom de la lutte contre la crise, poursuit et accentue une politique de cadeaux aux entreprises au détriment des salariés et des retraités.

Le Medef ne s'y est pas trompé, s'empressant de remettre en selle la création d'un sous - SMIC qualifié de «SMIC intermédiaire » et paré de toutes les vertus d'insertion dans les entreprises pour les néo embauchés, jeunes pour l'essentiel...

La réduction des dépenses publiques sert d'alibi au Gouvernement pour remettre en cause le modèle social français et s'attaquer aux fonctionnaires et aux services publics dans leur ensemble : gel du point d'indice jusqu'en 2017, des pensions et des prestations sociales, amputation de la protection sociale... Le Premier Ministre a beau s'évertuer à assurer qu'il ne s'agit pas de baisse, il n'y a pas besoin d'être un économiste émérite pour constater que l'inflation et la hausse des coûts des dépenses obligatoires dans un foyer (énergie, ...) vont entamer le pouvoir d'achat, rendant impossible la croissance que le Gouvernement ne cesse maintenant d'invoquer !

Les dénégations sur le gel de l'avancement sont dans ces conditions difficiles à croire.

Il en va de même des assurances sur la « sanctuarisation » du Service public d'Éducation où le principe des créations d'emplois risque de disparaître au nom des « efforts nécessaires à consentir par tous ».

Alors que nos métiers deviennent de plus en plus exigeants en terme de qualification, leur exercice devient aussi de plus en plus difficile. Le nouveau décret remplaçant les décrets de

1950, s'il comporte, suite aux interventions du SNES dans les discussions avec le Ministère, quelques avancées, n'offre cependant aucune revalorisation globale pour l'ensemble de la profession.

Quant à la rentrée 2014, elle s'annonce encore une fois effectivement sous le sceau des « efforts » exigés pour les personnels : alourdissement des conditions de travail, créations de postes totalement insuffisantes pour compenser les suppressions massives antérieures et répondre à la hausse des effectifs, maintien de toutes les réformes contestées, réduction de la carte de l'Éducation prioritaire...

Rompre avec la politique d'austérité qui mène à un véritable désastre économique, social et éducatif est une urgence. Les manifestations qui se multiplient en faveur d'une politique de justice sociale, de redistribution équitable des richesses, de développement des services publics témoignent de cette exigence grandissante.

Le 15 mai, 7 fédérations de la Fonction publique appellent à une journée d'action unitaire pour l'emploi, les salaires et la promotion des services publics.

La FSU (dont le SNES) en est signataire et appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation à se mobiliser, à assurer le succès de la grève du 15 mai et à participer massivement aux manifestations organisées.

De la puissance de notre détermination collective dépend la « rupture » avec la politique d'austérité menée !

Tous en grève et en manifestation le 15 mai !

Marie-Damienne Odent, Michel Vialle, Pascale Boutet,
co-secrétaires généraux

PARTOUT DANS L'ACADEMIE, L'EXIGENCE D'AUTRES CONDITIONS DE RENTREE

Les collègues et le SNES dans l'action



Écho du lycée Rosa Parks à Montgeron

Quelques jours après une première action (manif et distribution de tracts des professeurs jeudi 13 mars), la mobilisation est montée d'un cran au lycée Rosa Parks, à Montgeron.

Mardi 18 mars, les professeurs étaient en grève pour dénoncer les conditions de la prochaine rentrée dans leur établissement. Ils ont été rejoints par de nombreux élèves, bien décidés à protester contre les sombres perspectives imposées par l'Administration. Tout au long de la matinée et jusqu'en début d'après-midi, près de 350 personnes (profs et élèves) ont manifesté devant le lycée dans une ambiance festive.

"Pas de restrictions pour l'éducation", "l'argent ne doit pas régir l'enseignement", "et vous à l'éducation nationale, vous êtes aussi 35 par bureau", "le bac ou la rue, on ne nous avait pas prévenus", "l'art c'est la vie, laissez-le vivre" et même une banderole rédigée en chinois pour défendre cette option... : les slogans et pancartes ont illustré l'incompréhension et la colère face aux perspectives de la rentrée 2014 : pas/peu de places pour les doublants de terminales L/S/STI2D/ES, menaces sur les options facultatives, comme les options artistiques ou le chinois, dédoublements sur la sellette...



Yvelines : seulement 21 créations de postes arrachées au forceps

Le Comité Technique Spécial Départemental concernant les créations et suppressions de postes dans les Yvelines, s'est réuni le jeudi 27 mars 2014.

Dans le département, les 88 créations d'emplois pour la rentrée 2014 ne compensent pas les suppressions massives subies lors du précédent mandat présidentiel, mais ne se traduisent pas non plus en créations de postes suffisantes pour répondre aux besoins liés en particulier à la hausse des effectifs en collège et en lycée. Tous les leviers pour paralyser les créations de postes restent maintenus voire amplifiés : poids des heures supplémentaires, augmentation des BMP de plus de 300h dans les collèges et les lycées, remise en cause des heures statutaires, classes surchargées, suppressions d'options ou de sections... Le refus de la part de l'administration de communiquer les Tableaux de Répartition des Moyens par Discipline n'a, à nouveau, pas permis aux représentants des personnels d'exercer convenablement leur mandat.

Résultat, à l'issue du groupe de travail du lundi 17 mars, seulement 13 postes étaient créés. Suite à nos interventions systématiques sur l'ensemble des établissements, quelques postes supplémentaires ont pu voir le jour et des suppressions ont été annulées. La balance entre créations et suppressions est maintenant de 21 postes.

Nous avons, à nouveau, exigé que la souveraineté des CA soit respectée concernant les prérogatives qui sont les leurs, à savoir, l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves et l'emploi des dotations en heures d'enseignement.

Frédéric Lesne, Delphine Romagny

L'Essonne, dernière de la classe dans l'académie pour les créations de postes !

Près d'un mois après avoir entendu le DASEN annoncer la création de 52 emplois dans les collèges et lycées de l'Essonne à la rentrée 2014, la mauvaise surprise était de taille pour les élus SNES-FSU : en groupe de travail, l'Administration osait présenter une balance négative entre les créations et suppressions de postes (-14 postes). Le détail de ces annonces était édifiant : une balance négative en collège (-15), et certaines disciplines sinistrées (lettres classiques par exemple, avec 7 suppressions de postes et aucune création). En lycée, si la balance était positive (+8), certaines disciplines affichaient une balance négative (allemand, SVT, SES par exemple). Les langues anciennes et les langues à faible diffusion payent un lourd tribut à une logique de rationalisation qui continue de servir de principal aiguillon à l'Administration.

Les élus SNES-FSU 91 ont alors dénoncé ces situations en totale contradiction avec les annonces faites les semaines précédentes par le DASEN. Grâce à une analyse de la situation de chaque établissement, le SNES-FSU a demandé, à chaque fois que cela était possible, la création d'un poste ou l'annulation des suppressions de postes et s'est fait le relais des luttes d'établissements de ces dernières semaines pour exiger des moyens à la hauteur des besoins.

Lors du CTSD, l'Administration a présenté les évolutions apportées depuis le groupe de travail. **Grâce aux interventions du SNES-FSU et du SNEP-FSU, 17 postes ont été créés.** Finalement, la balance devient positive, mais d'une courte tête, avec un petit +3 (soit le plus faible solde de l'académie).

En matière de vie scolaire, un poste de CPE est supprimé au lycée Parc de Vilgénis (Massy), pour opérer un redéploiement de moyens. Le SNES s'est opposé à cette mesure et a exigé la création de tous les postes de CPE nécessaires pour répondre aux besoins des établissements, dans un département notoirement sous doté en la matière.

La rentrée 2014 s'annonce très difficile dans le second degré essonnien : classes surchargées faute des créations de postes nécessaires, car les collèges et lycées de l'Essonne vont connaître, une nouvelle fois, une augmentation de leurs effectifs avec 954 élèves supplémentaires attendus, dédoublements supprimés, structures étriquées.

Sophie Venetity, Valérie Ruiz-Brouillard, Perrine Simonutti

PARTOUT DANS L'ACADEMIE, L'EXIGENCE D'AUTRES CONDITIONS DE RENTREE

Rentrée 2014 :

1 poste pour 52 élèves en plus alors qu'il en faudrait 1 pour 20 pour maintenir l'existant....

En janvier 2014, le Ministre annonçait la création de 100 emplois dans l'académie de Versailles. Dans les départements, les DASEN accompagnaient ces annonces de paroles optimistes : le 2d degré n'est pas oublié, les créations de postes sont au rendez-vous après plusieurs années de suppressions etc.

En mars, les CTSD qui ont étudié les suppressions et les créations de postes ont montré que ces paroles n'étaient que des éléments de langage qui résistaient difficilement à la confrontation avec le réel. Dans deux départements (91 et 92), ce sont même des balances négatives qui étaient présentées lors des groupes de travail. Cela signifie donc qu'au début du mois de mars, dans l'Essonne et dans les Hauts-de-Seine, en dépit des belles annonces claironnées depuis plusieurs mois, l'Administration détruisait plus de postes qu'elle n'en créait ! Dans les deux autres départements, le 78 et le 95, les créations de postes annoncées ne permettent même pas ou à peine de faire face à la poussée démographique annoncée.

Les explications à cette frilosité sont nombreuses : des DGH étriquées qui ne permettent pas de créer des postes, la volonté affichée de l'Administration de « rationaliser » la carte des formations, ce qui signifie, dans la « nov'langue » institutionnelle, la suppression de bon nombre d'options (les lettres classiques

sont particulièrement visées) ou la réduction à la portion congrue de la carte des langues, des pressions aux heures supplémentaires au détriment des postes, ou encore l'utilisation de tous les leviers de la réforme Chatel des lycées (classes jumelées L/ES par exemple), preuve s'il en était encore besoin que cette dernière n'est qu'un outil au service d'une forme de gestion de la pénurie, sans aucune considération pédagogique. Par ailleurs, le dialogue social s'est parfois révélé difficile dans les établissements, alors que c'est en écoutant et en entendant les demandes des représentants des personnels, notamment en matière de refus d'HSA, que des postes auraient pu et auraient dû être créés, en étant présentés dans les CA dès le mois de février.

En analysant la situation de tous les établissements, et en lien étroit avec les sections SNES locales, les élus SNES-FSU sont intervenus en groupe de travail et en CTSD et ont obtenu des créations de postes supplémentaires. Toutefois, face à la pression démographique annoncée dans les collèges et lycées de l'académie (+3037 élèves), cela reste très insuffisant. Le changement tant annoncé sera donc encore une fois peu perceptible à la rentrée 2014 : bien loin des annonces optimistes de l'Administration et des discours volontaristes sur une prétendue Refondation, les conditions d'études des élèves ne vont pas vraiment s'améliorer.

Hauts de Seine : rejet du projet de rentrée de l'Administration

Le SNES 92 et le SNEP 92 ont voté contre le projet de l'Administration de créations/suppressions de postes fixes dans les collèges et lycées du département. Celui-ci a fait l'objet d'un vote "unaniment défavorable" par le Comité technique départemental. Le CDEN des Hauts-de-Seine a aussi rejeté à l'unanimité cette préparation de rentrée. Pourquoi ?

Conséquence mécanique des faibles moyens horaires en plus dans le département, il y a eu très peu de créations dans le département : le solde entre les créations et les suppressions de postes fixes est très faible : 10 postes en plus !! Cette balance positive est loin de combler les suppressions de postes opérées dans ce département depuis 2010 : -177 à la rentrée 2011, -129 à la rentrée 2012. La direction académique va supprimer plus de postes en lycée qu'elle n'en crée (- 4 postes), 14 créations nettes seulement en collège... Qui plus est, certaines disciplines sont maltraitées et perdent des postes : l'EPS, les lettres classiques (-5 postes !!), l'allemand, les SES, la philo. C'est le reflet de l'abandon de certains champs disciplinaires et des conséquences de la réforme du lycée : la diversité des langues, le grec et le latin, la fausse "revalorisation" de la filière L, les SES comme enseignement d'exploration en seconde.

10 postes fixes en plus dans le 92 pour la rentrée 2014 alors que sont attendus 1700 élèves de plus à la rentrée 2014 dans les collèges et les lycées : soit 1 poste pour 170 élèves en plus... C'est insuffisant pour améliorer les conditions de réussite des élèves et de travail des personnels de ce département.

Jean-François Gay, Béranger Delacotte

Val d'Oise : le compte n'y est pas !

Lors du CTSD précédent sur les DHG, la DASEN nous annonçait 55 créations d'emplois à la rentrée 2014. Elle s'engageait même à faire passer le message auprès des chefs d'établissement pour que l'annonce se transforme en créations de postes dans de nombreux établissements.

Malheureusement, le bilan du CTSD du 27 mars 2014 est bien maigre : **26 postes créés dont 14 en lycées et 12 en collèges !** Nous sommes bien loin du compte. Dans les lycées généraux et technologiques, ce sont 30 chaires qui sont supprimées pour 43 créations (+ 13). Dans les 109 collèges, 32 postes sont supprimés et 43 sont créés. Avec presque **un millier d'élèves en plus** dans le Second degré à la rentrée, ce sont de nouveau les conditions d'accueil et d'étude des élèves (nombre d'élèves par classe), ainsi que les conditions de travail des personnels qui vont se dégrader.

Alors que nous dénonçons lors du CTSD sur les DHG la non tenue de nombreux Conseils d'Administration, la Directrice académique a laissé faire les chefs d'établissement qui, à leur guise, ont bien souvent décidé de ne pas faire voter la répartition des moyens de l'établissement et de reporter ce vote à la fin de l'année quand tous les ajustements auront lieu. C'est le maintien inacceptable de méthodes "managériales" initiées par les ministres précédents, que le ministre actuel n'a toujours pas décidé de remettre en cause.

François Martin, Christophe Lucas

« Pacte de compétitivité » : une fuite en avant dans les politiques néolibérales.

Trente ans de politiques néolibérales

Ces politiques, mises en place depuis le début des années 80, se sont traduites :

- par un nouveau partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits, au très net avantage de ceux-ci,
- par un recul relatif de l'investissement et par l'explosion des dividendes,
- par une multiplication des cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises : exonérations de cotisations sociales (28 milliards : pour quel bilan ?), remise en cause de la progressivité de l'impôt, baisse de l'impôt sur les sociétés,
- par une restructuration brutale de l'appareil industriel, amplifiant le chômage de masse.

Pour quels résultats ?

- Partout dans les pays capitalistes industrialisés, les inégalités progressent, les riches deviennent (beaucoup) plus riches et les pauvres plus pauvres,
- la stagnation relative de l'économie, l'amputation des recettes fiscales et sociales et en même temps la hausse du chômage ont aggravé les déficits publics (plus de dépenses et moins de recettes),
- l'amputation de la demande est, un temps, compensée par le recours massif au crédit et la création de bulles financières,
- les déséquilibres commerciaux entre pays deviennent de plus en plus importants, du fait notamment des délocalisations motivées par le dumping social (USA /Chine).
- **Ces déséquilibres débouchent sur des crises de plus en plus graves** du système financier, sauvé provisoirement par les États au prix d'une relance massive des déficits publics... qu'ils sont ensuite sommés d'éponger au plus vite !

Ces politiques ont déjà échoué : en mettant le pacte au centre de sa politique, François Hollande accélère dans l'impasse.

Pacte pour l'emploi ou pour les dividendes ?

La justification officielle du pacte de compétitivité et donc des nouveaux cadeaux (baisse de charges et d'impôts) pour les entreprises est de leur redonner de la compétitivité à l'international et de leur permettre d'investir et d'embaucher avec les ressources nouvelles qui leur sont allouées, mais ce raisonnement est bien fragile :

- **C'est ce qui a été fait, depuis trente ans, sans résultat** : pourquoi subitement cela fonctionnerait-il ?
- **Le financement de la mesure est associé à une amputation de 50 milliards des dépenses publiques**, ce qui est un facteur majeur de récession : selon les estimations les plus courantes, cela pèserait de 70 milliards sur la croissance (3,5 % du PIB) pour l'avenir (déjà depuis 2011, l'économiste en chef de la commission évalue la perte de croissance due aux mesures d'austérité à 4,8 % pour 2011-2013).
- **Des dépenses publiques en moins, cela amène le plus souvent des dépenses privées en plus**, ceux qui le peuvent compensant l'insuffisance des services publics de leur poche, pour l'éducation, pour se soigner, pour les transports...
- De ce fait, les entreprises vont être face à des perspectives stagnantes, alors que l'appareil productif est largement sous utilisé : **si les commandes n'augmentent pas, les entreprises n'investiront pas, n'embaucheront pas** ou très peu, au regard des sommes considérables qui sont dégagées.
- Elles se contenteront d'étoffer leurs réserves financières et pour les plus grandes de transformer ces ressources nouvelles **en dividendes et en bulle financière**.
- Le refus absolu du Medef de prendre le moindre engagement chiffré confirme bien que les « contreparties » ne sont qu'un leurre destiné à habiller et justifier ce nouveau transfert des revenus du travail à ceux du capital.

A terme, le résultat réel sera une accentuation des inégalités :

- pour les salariés, encore plus de sacrifices par dégradation des services publics, amputation des prestations sociales,
- et pour les plus riches, encore plus de dividendes et d'argent orienté vers la sphère financière au détriment de l'appareil productif.

Tout ça pour ça ?

La dernière note de conjoncture de l'Insee prévoit dans le secteur marchand pour 2014 seulement 2000 emplois créés par trimestre, soit 8000 sur un an, à comparer à 10 milliards € (1^{ère} tranche crédit compétitivité pour 2014) ce qui fait 1,25 million € par emploi créé ! Qui parlait de « sérieux budgétaire » ?

En trois ans, 42 milliards en plus pour le patronat, 50 milliards en moins pour les services publics et la protection sociale.

Addition +42

Pour le patronat :

- **20 milliards** du crédit impôt emploi compétitivité
- **10 milliards** de nouvelles exonérations de cotisations sociales (suppression des cotisations patronales au Smic, amputation des cotisations pour les autres salaires)
- **12 milliards** de nouvelles réductions d'impôt : suppression de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés, réduction de l'impôt sur les sociétés.

Soustraction -50

Pour les salariés et retraités :

- **18 milliards** dépenses de l'État
- **11 milliards** collectivités territoriales
- **10 milliards** Assurance maladie
- **11 milliards** « autres prestations sociales »

« Il n'y aura pas deux poids et deux mesures »

M. Valls, 16 avril 2014

Pour quels effets?

Dépenses de l'État, 18 milliards : les personnels paieront !

6 % des dépenses actuelles, c'est considérable.

L'essentiel des dépenses sont des dépenses de personnels. Le gouvernement ne peut atteindre son objectif qu'en s'en prenant lourdement aux personnels.

Des pistes sont lancées dans la presse :

- maintien du gel du point d'indice, jusqu'en 2017.

D'autres sont niées après avoir été évoquées :

- gel de l'avancement ,
- remise en cause de l'engagement des 60 000 postes dans l'Éducation nationale...
- **Mais jusqu'à quand ?**

Collectivités territoriales, 11 milliards

- Les personnels , effectifs et salaires (cela concerne entre autres les personnels Atos dans les lycées et collèges),
- les aides sociales,
- les investissements (écoles, routes, transports), un facteur important d'activité pour beaucoup d'entreprises.

Confiance ?

A l'automne, la revalorisation des pensions avait déjà été décalée au 1er octobre 2014. Maintenant , ce sera le 1er octobre 2015. D'autres mesures (comme la revalorisation exceptionnelle du RSA) sont aussi « différées ».

Aujourd'hui, le gouvernement s'engage à ne pas toucher à l'avancement de carrière et aux postes: dont acte.

Au vu des reniements successifs, on n'est pas obligé de le croire sur parole.

« Charges sociales » ou salaire différé

La partie *cotisation* du salaire est le bien des salariés , ce qui leur garantit leurs retraites , ce qui leur assure d'être soignés.

Réduire ou supprimer cette partie du salaire par un transfert vers le budget de l'État, c'est remettre en cause la pérennité de la protection sociale.

Les mêmes qui ont préconisé ce transfert hurleront bientôt à nouveau sur le « trou » de la sécu (qu'ils auront creusé!) et exigeront des coupes sombres.

Cela commence déjà : voir ci-dessous.

Assurance maladie 10 milliards

- De nouveaux remboursements.
- Une nouvelle amputation des ressources des hôpitaux avec des menaces lourdes sur l'emploi hospitalier et donc sur la qualité des soins.

De quoi ouvrir encore plus la voie aux assurances privées, le Medef en salive déjà et fait de la surenchère : pour lui, il faudrait amputer de 15 à 20 milliards

Prestations sociales 11 milliards

« *Le reste viendra d'une plus grande justice, d'une mise en cohérence et d'une meilleure lisibilité de notre système de prestations* » (Manuel Valls)

RSA, aide au logement, Prime pour l'emploi, autres prestations de la Sécurité sociale ou dispositifs de solidarité de l'État ? L'APL aux étudiants serait aussi dans le viseur. M Valls annonce déjà la désindexation des prestations sociales et des pensions.

Oubli ?

- Fraude fiscale 60 à 80 milliards,
- Fraude sur les cotisations sociales 15 à 18 milliards.

L'équivalent des déficits ! Des moyens juridiques et humains pour lutter contre cette fraude, cela redonnerait des ressources... Mais rien en vue.

Hors-Classe des agrégés Un combat contre l'opacité et l'arbitraire

Depuis 2005, les candidatures pour la hors-classe des agrégés sont examinées sur la base d'un barème assorti d'avis des chefs d'établissement et des IPR qui jouent un rôle décisif. Les élus du SNES ont toujours réussi à discuter les avis portés initialement et à les faire modifier en s'appuyant sur la notation administrative et les rapports d'inspection.

Cette année, lors du groupe de travail du 11 avril qui devait préparer la CAPA du 5 mai, le rectorat nous a refusé toute discussion sur les avis. Il a éliminé d'emblée l'examen contradictoire :

- des avis défavorables,
- des dégradations d'avis chef d'établissement et/ou IPR d'une année sur l'autre,
- des avis autres que TF pour les 10^{èmes} échelon.

Il a supprimé un 2^{ème} groupe de travail prévu depuis le début de l'année.

Procéder ainsi, c'est faire des avis une évaluation infaillible, même s'ils entrent en contradiction avec la notation statutaire et c'est donner aux CE et aux IPR le pouvoir absolu de choisir les collègues qui bénéficieront de cette promotion et ceux qui en seront définitivement exclus. Le SNES et, avec lui, l'ensemble des organisations syndicales s'est opposé à ce coup de force mais le Recteur a maintenu ses refus.

Si ce conflit est important c'est qu'il ne concerne pas que les agrégés en fin de carrière dont le SNES, en s'appuyant sur ses victoires antérieures, a pu préserver les intérêts. Ce sont tous les agrégés à partir du 7^{ème} échelon qui sont, par cette décision du Recteur, de fait exposés à l'arbitraire. Un avis défavorable ou un avis moyen (Réserve ou Favorable) ont toutes les chances d'être répétés d'année en année et de bloquer une carrière, s'ils ne sont jamais discutés. Et chacun peut voir chaque année sa carrière être l'objet d'une dégradation d'avis sans raison objective ni explication.

Le SNES ne cesse d'intervenir à tous les niveaux, académique et national, et continuera de mener le combat contre cette gestion inadmissible des carrières.

(Voir aussi le texte « Paritarisme bafoué et arbitraire assumé » sur notre site www.versailles.snes.edu).

Philippe Lévy

Révision de notation administrative des certifiés Compte rendu de la CAPA du 28 avril

La CAPA de révision de note administrative des certifiés pour l'année scolaire 2013-2014 s'est tenue lundi 28 avril

C'est environ 100 requêtes qui ont été examinées après une journée et demie de groupe de travail préparatoire : c'est dire le travail important fourni par les commissaires paritaires du SNES qui ont, au préalable, consulté tous les dossiers au Rectorat et pris connaissance des courriers que vous nous aviez adressés. Grâce à ce travail exigeant et à nos interventions argumentées, nous avons obtenu l'augmentation de plus de 80 % des notes.

De nombreuses requêtes sont liées à la volonté zélée des chefs d'établissement qui, à la faveur des réformes qui renforcent leur pouvoir, veulent remettre en cause les statuts, les missions et les métiers des personnels.

Nous avons donc dénoncé :

- une attribution trop restrictive de la majoration modérée portée cette année à un point (ou 0,2 au-delà de 39) dès lors que les pavés sont renseignés à TB et que le maximum de la grille n'est pas atteint,
- le nombre important de requêtes formulées par des TZR qui se voient reprocher un manque d'investissement alors qu'ils sont à cheval sur plusieurs établissements et exercent dans des conditions de plus en plus difficiles,
- l'utilisation par le chef d'établissement de la notation administrative pour sanctionner des conflits latents ou ouverts ou juguler une opposition syndicale. Il est à noter que, dans les établissements où les collègues prennent collectivement en charge la notation administrative, il y a moyen de faire échec aux tentatives d'intimidation,
- les exigences abusives des chefs d'établissement (imposer l'organisation de voyages scolaires, l'accompagnement éducatif, les remplacements au pied levé, la saisie des notes à des dates imposées...),
- la lecture incomplète de la circulaire rectorale par certains chefs d'établissement qui s'obstinent à pénaliser les collègues en congé de maternité.

Pascale Boutet

CALENDRIER DES OPERATIONS DE GESTION JUSQU'À LA FIN DE L'ANNEE

NOTATION ADMINISTRATIVE	
CAPA Agrégés	30 mai
TABLEAU D'AVANCEMENT	
CAPA Hors classe agrégés	5 mai
CAPA Hors classe certifiés	2 juillet
CAPA Hors classe CPE	18 juin
INTRA 2014	
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes	7 au 13 mai
FPMA affectations	11 au 13 juin
PHASE D'AJUSTEMENT	
Groupe de travail affectation des TZR	8 au 11 juillet

Carrières - Métiers

ALERTE : CONDITIONS DE STAGE DES LAUREATS DES CONCOURS ET BLOCAGE DU MOUVEMENT INTRA

Le mouvement intra va être complètement asphyxié cette année. En effet, le Rectorat a pris, sans concertation, la décision de bloquer 802 postes afin d'y affecter à temps plein à la rentrée 2014 les stagiaires recrutés au titre du concours anticipé du CAPES (2013-2).

Cette mesure est inacceptable car :

- des stagiaires continuent d'être utilisés comme des moyens d'enseignement à part entière, et sont privés d'une décharge d'un mi temps qui est accordée aux lauréats des CAPES, CAPET et agrégations des sessions dites renouvelées, au motif qu'ils ont appris le métier sur le tas en étant recrutés durant cette année comme contractuels !

- la soustraction de postes fixes au mouvement intra pour y affecter à temps plein les stagiaires 2013-2 entraîne le blocage de celui-ci, la multiplication des affectations sur des compléments de service et sur zones de remplacement pour l'ensemble des personnels.

D'autre part, le volume de postes bloqués, en raison d'une crise de recrutement qui s'aggrave faute de mesures pour revaloriser nos carrières, nos salaires et nos conditions de travail, excède le nombre de stagiaires que l'académie accueillera réellement à la rentrée 2014.

La section académique appelle tous les collègues à signer et faire signer la pétition en ligne sur notre site (www.versailles.snes.edu) pour exiger :

- que tous les stagiaires bénéficient d'une décharge de service,
- qu'ils soient affectés sur des blocs de moyens provisoires et que les postes soient débloqués afin de rétablir la fluidité du mouvement intra,
- que les créations de postes empêchées par le poids excessif des heures supplémentaires soient mises en œuvre.

Pascale Boutet, Mélanie Javaloyès

Baccalauréat Langues Vivantes, session 2014 : pas d'amélioration en vue !

Alors que se profile la dernière ligne droite avant le Bac, les médias martèleront bientôt la nécessité de rénover cet examen obsolète, au coût exorbitant. Les langues vivantes feront de nouveau figure de cheval de Troie des réformes ministérielles, avec le pilotage local des épreuves par l'introduction du contrôle continu. Après la compréhension orale, au déroulement aussi calamiteux que l'an passé, les épreuves d'expression orale débiteront bientôt, sans que la circulaire de cadrage promise par le Recteur lors de l'audience du 12 Février ne soit parue. Le SNES s'était alors heurté à un refus sans appel de mettre en place des mesures allégeant ou compensant la charge de travail (banque de sujets de compréhension orale, banalisation de cours, rémunération en HSE ...), ou garantissant l'équité de traitement des candidats. En l'absence de consignes rectorales, ces épreuves se dérouleront dans le plus grand désordre, au gré des rapports de force avec les chefs d'établissement, entraînant par leur lourdeur une désorganisation importante des cours en fin d'année.

Delphine Romagny

Disciplines	Postes bloqués 2014	Postes vacants avant blocage 2014	Postes offerts au mouvement 2014	entrants 2014 + mcs	Indicateur de tension
Education (CPE)	32	80	48	99	-51
Philosophie	13	13	0	23	-23
Lettres classiques	22	89	67	31	36
Lettres modernes	148	266	118	320	-202
Allemand		35	35	44	-9
Anglais	115	214	99	302	-203
Arabe		1	1	1	0
Espagnol	43	95	52	117	-65
Italien	1	1	0	14	-14
Russe		2	2	0	2
Histoire-géo	84	189	105	259	-154
SES	27	36	9	38	-29
Mathématiques	149	324	175	340	-165
Technologie	3	59	56	39	17
Physique-Chimie	15	76	61	119	-58
Physique élec. Appliquée		3	3	1	2
SVT	27	88	61	96	-35
Education musicale	16	29	13	31	-18
Arts plastiques	37	47	10	68	-58
SII AC	2	7	5	2	3
SII EE	4	7	3	6	-3
SII SIN	5	10	5	3	2
SII ING ME	5	11	6	3	3
Arts appliqués	3	4	1	4	-3
Biochimie biologie	4	9	5	12	-7
Biotechnologie			0	1	-1
Scien. Tech. Médico-sociales	4	4	0	12	-12
Tech Hosp			0		0
Eco Ge Com	9	21	12	19	-7
Eco Ge Fin	5	17	12	8	4
Eco Ge Mk	9	13	4	15	-11
SERV A2C		2	2		2
Tourisme			0		0
	802	1849	1047	2101	-1054